



## 49-3 ou pas, on ne lâche rien !

Durant plus de quatre mois, le monde du travail a relevé la tête pour s'emparer de la parole dans les manifestations, dans les entreprises, dans les services. Il a montré sa détermination pour le retrait de la loi contre le « travail ».

Pour imposer sa loi de régression sociale, le gouvernement, isolé et minoritaire, a réprimé le mouvement social et a dû recourir par trois fois à l'article 49-3, l'arme la plus anti-démocratique de la Constitution.

La CGT en a pris acte et dénonce la nouvelle utilisation du 49-3. Soutenue par une large majorité de la population, elle réaffirme son opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es. Plus d'un million de personnes ont, par ailleurs, participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne ! La détermination, malgré le passage en force à l'Assemblée nationale, reste intacte.

L'abrogation de la Loi travail reste à l'ordre du jour de même que la défense des services publics et des statuts qui y sont indissolublement liés.

Après la folie meurtrière qui a frappé à Nice, le gouvernement a fait voter la prolongation de l'état d'urgence jusqu'en janvier 2017. Cette loi prévoit un durcissement du droit commun et une remise en cause grave

du droit à manifester : « les cortèges, défilés et rassemblements de personnes sur la voie publique peuvent être interdits dès lors que l'autorité administrative justifie ne pas être en mesure d'en assurer la sécurité, compte tenu des moyens dont elle dispose ».

Les organisations syndicales et de jeunesse dénoncent les conditions contraignantes de manifestations qui ont empêché certain-es d'y participer. Elles réaffirment que la liberté de manifester doit rester un droit.

À la DGFIP, nous avons aussi à préparer la rentrée sur nos revendications : les premières annonces concernant les moyens du ministère des Finances sont de ce point de vue claires : 1 512 suppressions d'emplois soit 66 % des suppressions de l'ensemble de la Fonction publique d'Etat et une baisse du budget de 165 millions d'euros.

Face à cette situation, la CGT Finances Publiques répondra à l'appel des organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) qui donnent rendez-vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-nes, retraité-es pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre afin d'obtenir l'abrogation de la Loi travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.



Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : [www.cgtdgfip75.org](http://www.cgtdgfip75.org)

Courriel : [cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.drifip75@dgfip.finances.gouv.fr)

Tél : 01 44 85 87 49

La progression de 85 % en un an des vacances d'emplois (-21) en Pôle Contrôle Expertise (PCE) inquiète à Paris. Cela compromet gravement les missions des PCE et tout particulièrement la programmation du CFE. Les directeurs n'ont livré aucune explication, tout en déclarant que cela n'aurait aucun rapport avec des restructurations à venir. Les élu-es CGT ne les ont pas cru. Et vous ?

## 479 postes vacants, recul des règles de gestion... ... services sinistrés. À qui la faute ?



Les CAPL d'affectations locales des agent-es C, B et A au 1er septembre à Paris se sont réunies les 28 juin et 19 et 21 juillet.

À la DRFiP Paris, la situation des emplois au 1er septembre 2016 est la suivante : 175 suppressions d'emplois (- 5 A+, - 40 A, - 106 B, - 16 C). Paris a subi des suppressions d'emplois à hauteur de 18 % depuis la création de la DRFiP en 2010. À cela s'ajoute un nombre croissant de postes vacants : 479 (41 A + 84 B + 354 C !). Si on tient compte des temps partiels, ce sont en fait près de 605 emplois qui manquent. Ces vacances ne seront pas compensées par l'affectation des 419 agents ALD « à la disposition » (196 C + 97 B + 126 A).

Au niveau national, l'administration a remis en cause les règles de mutations. De plus, elle empêche des collègues d'obtenir Paris comme titulaires sur des postes pourtant vacants. Pour la CGT, ce mode de gestion résulte des suppressions d'emplois avec le prétendu rééquilibrage entre Paris et la petite couronne qui se fait au détriment des agent-es. De fait, c'est un recul des règles de gestion.

Avec les suppressions et les vacances d'emplois, la situation catastrophique des services, les tensions et la souffrance au travail de nombreux collègues ne pourront que s'aggraver. L'abandon des missions ne peut que s'amplifier, dans le cadre d'une priorisation des tâches. Cela va inexorablement conduire à une perte de référence métier.

Comme tous les ans, la CGT a demandé l'inscription détaillée au tableau des emplois des services de direction de la DRFiP. La direction refuse. Pour elle, ces emplois sont « fongibles par nature », « à la main du Directeur ». La CGT est opposée aux affectations à la discrétion du directeur. Elle revendique que les agent-es de direction bénéficient des mêmes règles d'affectation que les autres agent-es.

Les élu-es CGT ont demandé que, pour les collègues affecté-es en direction ou en gestion des comptes publics, les affectations locales division par division soient soumises à l'avis de la CAPL.

Ce n'est qu'après le débat et le vote sur le mouvement local que l'administration annonce les affectations (positionnements) des collègues ALD, en surnombres et détaché-es. L'administration annonce également les affectations (positionnements) des collègues affecté-es en « direction » ou en « gestion des comptes publics ». L'administration retient ou non les souhaits exprimés par ces collègues. Une interruption de séance intervient pour permettre l'examen par les élu-es des positionnements.

Les élu-es CGT ont fait valoir la nécessité de connaître les affectations (positionnements) de tous-tes les collègues avant la tenue de la CAPL pour pouvoir vérifier si tous les postes ont bel et bien été pourvus... ce que la DRFiP continue de refuser car elle est dans une logique de profilage des postes.

Les interventions des élu-es CGT en CAPL ont permis à un nombre substantiel de collègues d'obtenir une affectation plus conforme à leur demande, et plus proche, en tous cas, de celle figurant au projet initial obligeant ainsi les directeurs au respect des règles de gestion.

Canicule : lundi 22 août, face au manque de réactions de la direction sur d'éventuelles mesures contre la canicule, la CGT a demandé un aménagement horaire afin de permettre aux agent-es de ne pas travailler aux heures les plus chaudes. Lundi à 16h15, la DRFiP communiquait enfin sur ce dispositif.

## Réduction du budget Action Sociale en 2016 : les agent-es trinquent...

La CGT (Fédération des Finances, syndicat national Finances Publiques et sections de l'Ile-de-France) s'est mobilisée depuis plusieurs semaines pour permettre aux nouveaux agent-es C s'installant en région parisienne de pouvoir se loger. En effet près de 200 agent-es arrivant au 1er août n'avaient pas de possibilité de logement malgré le travail de recherche de l'ALPAF.

Elle a saisi la Direction Générale des Finances Publiques, l'ALPAF et le secrétariat du ministère afin de dénoncer les modalités d'accueil de ces agent-es et de trouver des solutions.

Lors de l'audience du 28 juillet, la CGT a porté l'idée qu'à situation de crise, le ministère devait prendre des mesures exceptionnelles et qu'une ligne de crédit importante devrait être ouverte afin d'aider les agent-es en difficulté. A cette date, 184 demandes étaient en effet insatisfaites : 48 au 1er août, 26 au 15 août, 120 au 1er septembre.

Devant l'urgence du moment, le ministère a décidé d'ef-

fectuer un droit de tirage auprès de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale pour remettre 100 carnets de chèques d'une valeur de 300 euros aux agent-es qui logeront en hôtel, un deuxième tirage de même niveau pouvant être effectué si nécessaire (leur distribution étant faite par les services RH des directions locales). La perspective d'utiliser des fonds propres ministériels complémentaires a été actée par ailleurs.



La CGT s'est félicitée que le ministère ait enfin pris la mesure du problème. Les solutions transitoires proposées ne sont pourtant pas satisfaisantes. Elle a porté à la connaissance du ministère l'existence de solutions alternatives aux hôtels, bien moins chères et lui a demandé de prendre en charge la différence entre le loyer de ces organismes (33 euros par jour) et le prix d'un foyer meublé. La CGT sera présente au côté des agent-es pour recenser toutes les situations et continuer à faire valoir leurs droits.

### Ça PAS ou ça casse !

La mise en place progressive du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS) est programmée par le gouvernement malgré toutes les réserves que l'on peut émettre : moindre rentabilité envisagée de l'impôt induite par la collecte du tiers-payeur (les entreprises), fausse simplification de l'impôt créatrice d'inégalités pour les citoyen-nes, problèmes de confidentialité vis-à-vis des patron-ne-s, danger de la fusion de la CSG avec le PAS qui menacerait à terme le financement de la Sécurité Sociale et la fin de la progressivité de l'impôt...

À son niveau, la DGFIP a enclenché le barnum médiatique, et une communication interne a minima notamment pour les agent-es qui seront concerné-es. Un calendrier prévisionnel a été fixé, les premières « fiches techniques » envoyées sur Ulysse. Mais pour l'instant, à seize mois de l'échéance effective, ni les modalités pratiques du PAS, ni l'impact réel sur les services ne semblent clairement définis.

Plus inquiétant, il y a peu de précisions et/ou réflexions sur sa mise en oeuvre pratique dans les services alors que de nombreuses questions se posent : comment par exemple les SIP vont-ils pouvoir absorber le travail supplémentaire induit par le dispositif, quelle organisation les SIE vont-ils devoir adopter pour en assurer le recouvrement (s'ils devaient le faire !), quels seront les effectifs affectés ? Malheureusement, nous avons l'impression d'avoir déjà vu le film...

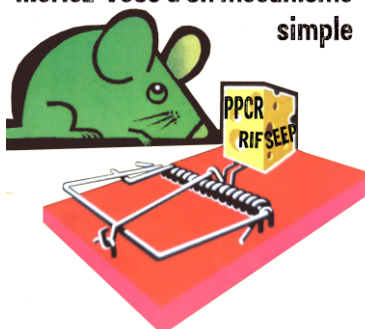
## Évolution des carrières B Le jeu de dupes

Le dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations mis en place contre l'avis des organisations syndicales majoritaires, dont la CGT, s'applique dès 2016 pour les fonctionnaires de catégorie B.

Sur le fond, les durées dans les grades évoluent peu et les conditions de reclassement au 1er janvier 2017 des agent-es déjà en poste conduiront pour beaucoup d'entre eux à un allongement de leur carrière. Au final, peu d'espoir de dérouler plus de deux grades dans sa carrière pour les B - et les C - ! Les amplitudes de carrière dans les grades restent faibles, stagnent ou diminuent. L'amplitude de carrière dans le corps maintient un tassement des grilles indiciaires.

La CGT réaffirme que PPCR ne conduit ni à la revalorisation indiciaire attendue par les personnels, ni à une véritable refonte des carrières au 1er janvier 2017.

**Méfiez-vous d'un mécanisme simple**



### Cantine à l'Argonne : du nouveau...

Après plusieurs actions des agent-es du site, nous avons appris au CHS-CT du 22 juin qu'une restauration collective avec plats réchauffés sur place et coin sandwich pourrait enfin être installée début 2017. Dans l'attente de cette installation, nous avons renouvelé la demande de crédit d'un quart d'heure à la badgeuse pour permettre aux agent-es d'aller se restaurer dans les cantines plus éloignées sans se stresser pour leur temps de pause. Pour l'instant, refus catégorique de la direction sur ce point...

Le gel du point d'indice pendant six ans a permis à l'État de faire une économie substantielle de 7 milliards d'euros. Ces revalorisations indiciaires ne feront donc que rattraper partiellement la perte 14,1 % - en moyenne - de pouvoir d'achat accumulée depuis 2010. S'il avait suivi l'inflation, la valeur du point aurait été de 4,86 euros au 31 décembre 2015 et non de 4,65 euros. PPCR, un dispositif de dupe... La revendication de la CGT : l'augmentation de la valeur du point d'indice.

## Bulletin d'adhésion à la CGT Finances Publiques Paris

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....



Situation  Actif :     Stagiaire :     Retraité(e) :   
 Catégorie :    Grade :    Echelon :    Numéro DGFIP :  
 Adresse administrative : .....  
 .....

### Adresse pour l'envoi de la presse

Adresse administrative ou  adresse personnelle (à préciser) : .....

Tél :    Courriel :

Inscription à la lettre hebdomadaire (newsletter)

Date :  
Signature :

Retourner le bulletin à la CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St HYACINTHE 75001 Paris ou auprès d'un-e militant-e.

**Pour un syndicalisme de conquêtes sociales**

